

# FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 174 075 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,393 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 27 février 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**Moncef Boussannouga Zammouri**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>1 640 782,928</b>	<b>1 642 121,671</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	2 053,580
b-Obligations et valeurs assimilées	1	1 640 782,928	1 640 068,091
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>533 034,792</b>	<b>412 164,700</b>
a-Placements monétaires	2	100 302,466	-
b-Disponibilités	3	432 732,326	412 164,700
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>4 009,551</b>	<b>3 114,996</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 177 827,271</b>	<b>2 057 401,367</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 –Opérateurs créditeurs</b>	<b>5</b>	<b>2 865,633</b>	<b>5165,143</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	<b>6</b>	<b>886,553</b>	<b>519,459</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 752,186</b>	<b>5 684,602</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>7</b>	<b>2 094 675,386</b>	<b>1 979 978,784</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>79 399,699</b>	<b>71 737,981</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	79 399,699	71 737,981
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 174 075,085</b>	<b>2 051 716,765</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 177 827,271</b>	<b>2 057 401,367</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>9</b>	<b>81 404,871</b>	<b>81 428,387</b>
a-Dividendes		81,600	1 318,586
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		81 323,271	80 109,801
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>10</b>	<b>19 268,720</b>	<b>11 902,295</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>100 673,591</b>	<b>93 330,682</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>11</b>	<b>- 20 058,209</b>	<b>- 19 210,272</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>80 615,382</b>	<b>74 120,410</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>12</b>	<b>- 2 293,774</b>	<b>- 2 360,314</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>78 321,608</b>	<b>71 760,096</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		1 078,091	- 22,115
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>79 399,699</b>	<b>71 737,981</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)</b>		- 1 078,091	22,115
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		- 1 491,711	33,519
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		166,538	200,973
<b>Frais de négociation des titres</b>		- 646,661	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>76 349,774</b>	<b>71 994,588</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>76 349,774</b>	<b>71 994,588</b>
a-Résultat d'exploitation	78 321,608	71 760,096
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 491,711	33,519
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	166,538	200,973
d-Frais de négociation de titres	- 646,661	-
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>46 008,546</b>	<b>23 066,511</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>46 008,546</b>	<b>88 312,979</b>
Capital	33 471,852	67 431,971
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	9 887,884	19 316,869
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 648,810	1 564,139
<b>b-Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-65 246,468</b>
Capital	-	-49 654,798
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-13 917,494
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	- 1 674,176
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>122 358,320</b>	<b>95 061,099</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	2 051 716,765	1 956 655,666
b- en fin d'exercice	2 174 075,085	2 051 716,765
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	1 526 855,967	1 509 078,794
b- en fin d'exercice	1 560 327,819	1 526 855,967
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,393</b>	<b>1,344</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,65%</b>	<b>3,62%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Au 31 Décembre 2014**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat

ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons du Trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **5.5. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES**

Au 31 Décembre 2014, le fonds a procédé au changement de méthode d'évaluation des obligations et valeurs similaires. Ils sont désormais évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté et de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

L'effet de ce changement est jugé comme non significatif.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre des Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
AIL 2014/1	350	35 000,000	35 862,400	1,65
ATL 2010-1	200	4 000,000	4 067,200	0,19
ATL 2011	1 100	110 000,000	114 852,055	5,28
ATL 2013-1	450	45 000,000	46 703,539	2,15
ATL 2014-1	350	35 000,000	36 624,000	1,69
ATTIJARI BANK 2010	650	37 142,300	38 711,050	1,78
ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	100 000,000	102 964,493	4,74
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	100 000,000	103 383,014	4,76
BTE 2011	1 700	153 000,000	159 811,644	7,35
BTK 2012-1	1 000	71 430,000	71 873,845	3,31
CIL 2012-2	500	40 000,000	41 772,274	1,92
CIL 2014-1	1 000	100 000,000	102 682,740	4,72
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	20 000,000	20 055,517	0,92
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	800	64 000,000	66 395,879	3,05
HANNIBAL LEASE 2010/1	300	6 000,000	6 136,011	0,28
HANNIBAL LEASE 2013/2	650	65 000,000	68 214,669	3,14
HANNIBAL LEASE 2014/1	300	30 000,000	30 323,112	1,40
TUNISIE LEASING 2013-1	600	60 000,000	60 858,082	2,80
TUNISIE LEASING 2014-1	600	60 000,000	62 397,107	2,87
UIB 2009-1	1 000	76 003,779	77 353,529	3,56
UIB 2011-1	400	34 000,000	34 600,934	1,59
UIB 2011-2	400	28 568,000	29 809,276	1,37
<b>Total I</b>		<b>1 274 144,079</b>	<b>1 315 452,370</b>	<b>60,51</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>Nombre des Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
BTA 5.5% MARS 2019	100	105 270,000	105 837,597	4,87
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	135 820,000	139 637,917	6,42
BTA 6.75%-07/2017 (10 ANS)	78	77 422,020	79 855,044	3,67
<b>Total II</b>		<b>318 512,020</b>	<b>325 330,558</b>	<b>14,96</b>
<b>Total I+II</b>		<b>1 592 656,099</b>	<b>1 640 782,928</b>	<b>75,47</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2014 à 1 592 656,099 DT contre 1 589 370,840 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 3 285,259 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Emprunts des sociétés	445 000,000
Emprunts d'Etat	-
Titres OPCVM	-
<b>Total</b>	<b>445 000,000</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de Cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Emprunts des sociétés	111 853,819	-	111 853,819	-
Emprunts d'Etat	327 818,400	234 998,081	93 000,000	179,681
Titres OPCVM	2 042,523	2 029,380	-	- 13,143
<b>Total</b>	<b>441 714,742</b>	<b>237 027,461</b>	<b>204 853,819</b>	<b>166,538</b>

## **2. PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 100 302,466 DT, et correspond à un placement à terme. Le pourcentage des placements monétaires dans l'actif net est de l'ordre de 4,61 %.

## **3. DISPONIBILITES**

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2014 à 432 732,326 DT, soit 19,90 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 009,551 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 3 752,186 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,92 % de l'actif net.

## **4. CREANCES D'EXPLOTATION**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 009,551 DT, contre 3 114,996 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

## 5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 865,633 DT contre 5 165,143 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	1 472,757	3 854,209
Dépositaire	1 392,876	1 310,934
<b>TOTAL</b>	<b>2 865,633</b>	<b>5 165,143</b>

## 6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 886,553 DT contre 519,459 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Conseil du marché financier (CMF)	208,578	191,545
Publication	100,032	100,022
ETAT	577,943	227,892
<b>TOTAL</b>	<b>886,553</b>	<b>519,459</b>

## 7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	1 979 978,784
Nombre de titres	1 526 855,967
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	33 471,852
Nombre de titres émis	33 471,852
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0,000
Nombre de titres rachetés	0,000
<u>Capital au 31-12-2014</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	2 013 450,636
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	1 560 327,819

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 2 094 675,386 DT.

<b>(2)</b>	<b>2 013 450,636</b>
Résultat 2013 capitalisé	71 737,981
Régularisation du résultat 2013 capitalisé	1 570,719
Variation des différences d'estimation	-1 491,711
Plus value réalisée sur cession de titres	166,538
Régularisation des sommes non distribuables	9 887,884
Frais de négociation	-646,661
<b>Capital au 31/12/2014</b>	<b>2 094 675,386</b>

#### 8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 79 399,699 DT contre 71 737,981 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Résultat distribuable	78 321,608	71 760,096
Régularisations	1 078,091	-22,115
<b>TOTAL</b>	<b>79 399,699</b>	<b>71 737,981</b>

#### 9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2014 un montant de 81 404,871 DT contre 81 428,387 DT au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
Titres OPCVM	81,600	1 318,586
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	19 120,985	33 901,987
Intérêts sur obligations	62 202,286	46 207,814
<b>TOTAL</b>	<b>81 404,871</b>	<b>81 428,387</b>

## 10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 19 268,720 DT contre 11 902,295 DT au 31/12/2013 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

## 11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2014 à 20 058,209 DT, contre 19 210,272 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	14 910,887	14 274,933
Rémunération du dépositaire	5 147,322	4 935,339
<b>TOTAL</b>	<b>20 058,209</b>	<b>19 210,272</b>

## 12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 293,774 DT contre 2 360,314 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	2 111,751	2 021.632
Publicité et Publication	100,010	150,608
Commission bancaires	74,545	3,906
Impôts et taxes	7,468	184,168
<b>TOTAL</b>	<b>2 293,774</b>	<b>2 360,314</b>

## 13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,065	0,061	0,054
Charges de gestion des placements	-0,013	-0,013	-0,012
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,052</b>	<b>0,049</b>	<b>0,042</b>
Autres charges	-0,001	-0,002	-0,001
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,050</b>	<b>0,047</b>	<b>0,041</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,000	0,002
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,051</b>	<b>0,047</b>	<b>0,041</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,049</b>	<b>0,047</b>	<b>0,041</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	0,004	0,010
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,005</b>	<b>0,004</b>	<b>0,010</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,393</b>	<b>1,343</b>	<b>1,297</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,95%	0,88%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%	0,12%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,72%	3,56%	3,35%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 105 090,798 DT.

### III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

#### 1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6 % HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

#### 2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.